



AVIS DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION
Relatif à la création d'un dispositif global de 40 places de Placement Educatif A Domicile (PEAD)
d'accueil sur le département du Cantal (par création d'un ou de deux services)

Conformément aux dispositions de l'article R 313-1-1 du CASF, la commission d'information et de sélection est réunie le 19 septembre 2024 pour donner un avis sur la création d'un dispositif global de 40 places de Placement Educatif A Domicile (PEAD) d'accueil sur le département du Cantal (par création d'un ou de deux services)

Après avoir entendu l'ensemble des éléments relatifs à ces créations et des échanges des membres de la commission, il est établi l'avis suivant :

Vote 1 – Bulletin secret

Création d'un établissement de PEAD	La Renouée	ADSEA
Classement secteur Est 10 places	1	2

Vote 2 – Main levée

Création de deux établissements de PEAD	Avis favorable	Avis défavorable
Avis secteur Ouest 30 places ADSEA	X	

Le présent avis de la commission d'information et de sélection fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département du Cantal.

A Aurillac, le 19 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental du Cantal,
 et par délégation
 La Vice-Présidente du Conseil départemental,
 Présidente de séance de la commission d'information et de sélection

Marie-Hélène CHASTRE